

**N° 45/11.06**

**Motion Pedro Martin et consorts intitulée "Internet sans fil à Morges"**

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de cette motion, composée de Mmes Catherine HODEL, Sylvie MOREL, Françoise PONTONIO et de MM. Alexandre JAQUINET, Pedro MARTIN, Sylvain MICHOU et Jean-Pierre ZBINDEN, président-rapporteur, s'est réunie le 20 septembre 2006 à l'Hôtel de Ville.

M. Martin avait invité deux personnes extérieures à la commission, M. Robert SCHNEIDER, responsable informatique de la Ville de Vevey, et M. Séan MARTIN, de Média Consulting.

M. Schneider nous a présenté le réseau WiFi de la Ville de Vevey, en service depuis mars 2004, qui s'est agrandi récemment d'une nouvelle antenne sur le quai Perdonnet, les deux anciennes étant situées sur la Grenette et sur le Casino.

Les frais engendrés par ce réseau sont d'environ CHF 15'000 par an (matériel en leasing et frais d'exploitation).

Les statistiques, qui ne sont pas exhaustives puisqu'il s'agit du nombre d'ouvertures de la page d'accueil, font apparaître un chiffre de 3350 ouvertures par an ce qui se traduit par une moyenne de 10 visites journalières; aucune statistique n'est faite quant à la durée des connections.

M. Schneider nous a fait remarquer que ce réseau a été construit afin de renforcer l'image novatrice de la Ville de Vevey, mais il ne peut comptabiliser les retours sur investissement.

M. Séan Martin quant à lui a argumenté en faveur d'un moyen de communication moderne qui est appelé à se développer et permettre de téléphoner en utilisant la technologie VOIP.

Les commissaires se sont demandé si le rôle de la commune était de fournir des services de télécommunications gratuitement, qui plus est la sécurité de ces réseaux a été au centre de nos débats.

Les points importants développés dans la réponse de la Municipalité à cette motion répondent en grande partie aux interrogations de la commission, soit :

- Il faut prendre en compte les accès existants payants déjà mis en place afin d'éviter les conflits.
- Il faut absolument assurer la protection des mineurs par un système de filtrage approprié géré par un spécialiste. Cet aspect a interpellé des membres de votre commission.

Concernant la protection des mineurs il ne s'agit pas uniquement de filtrer des images ou des propos "choquants" et/ou criminels, mais aussi d'éviter de donner la possibilité à une personne mal intentionnée d'utiliser le WiFi pour avoir un moyen anonyme d'entrer en communication avec autrui, donc de limiter les possibilités d'envoi de messages voire d'installer un processus d'identification des personnes utilisant cet accès internet.

- Il faut assurer un service minimum afin que le réseau WiFi ne devienne pas un point d'entrée pour les hackers et spammers ce qui donnerait une image déplorable de la commune de Morges.
- Chaque internaute se connectant doit obligatoirement arriver sur une page spéciale, afin de pouvoir lui adresser des messages en relation avec le réseau mis en place.
- D'un point de vue sécurité, dissocier complètement l'accès WiFi du réseau communal.

Quant aux endroits où devraient être implantées les antennes, la commission laisse le choix aux services compétents de la commune, mais en suggérant de couvrir la Grand-Rue, la Bibliothèque municipale, l'Hôtel de Ville, l'Office du tourisme et le Château.

Le prix de cette réalisation, dont-il est difficile d'évaluer le prix sans avoir déterminé le nombre et les endroits où seront implémentées les antennes, serait d'environ CHF 10'000 à 20'000 d'investissement pour le matériel et les infrastructures, puis entre CHF 500 et 1'000 de frais d'exploitation par an.

Ce prix, il est vrai estimatif, n'a pas convaincu la minorité de la commission qui trouve que le coût par rapport aux possibilités d'utilisation (par beau temps et pas trop ensoleillé également) est trop élevé vu le faible taux de fréquentation prévu.

Une collaboration avec de grandes entreprises établies à Morges pourrait être étudiée.

Après délibération votre commission a décidé par 4 voix pour et 3 voix contre d'accepter ladite motion.

## **CONCLUSION**

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu la motion Pedro Martin et consorts intitulée "Internet sans fil à Morges,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

de prendre en considération la motion Pedro Martin et consorts intitulée "Internet sans fil à Morges" invitant la Municipalité à étudier la possibilité d'un accès Internet sans fil au centre de la Ville et au bord du lac.

au nom de la commission  
Le président

Jean-Pierre Zbinden

**Rapport présenté au Conseil communal en séance du 1<sup>er</sup> novembre 2006.**